

HISTORIQUE DU SNCEA/CFE-CGC

1945 - 2010

Une histoire d'hommes et de femmes qui dure depuis 65 ans.

Le 15 octobre 1945, au lendemain de la dernière guerre, une petite équipe d'Ingénieurs, de Régisseurs et de Chefs de culture se réunissaient à l'hôtel de la société des Agriculteurs de France à Paris et jettent les bases d'une Association avec comme slogan :

« Unir dans un même effort de production Capital et Travail »

Bien sûr, au départ, ces militants sont peu nombreux mais ils ont la foi des néophytes. Ils essaient bientôt dans les départements et tout de suite des sections se constituent.

1^{er} CONGRES à Paris : le 27 octobre 1945

Monsieur PERRIN est élu Président National

Création du Syndicat National des Régisseurs et Chefs de culture, **qui adhère à la Fédération Nationale des Syndicats d'Ingénieurs, Techniciens et Employés de l'Agriculture (Confédération Nationale de l'Agriculture).**

Extrait du Bulletin Fédéral n°2 de la Fédération Nationale des Syndicats d'Ingénieurs Techniciens et Employés de l'Agriculture

Le 27 octobre 1945, s'est tenue, à Paris, salle Olivier-de-Serres, l'Assemblée Constitutive du syndicat national des Régisseurs et Chefs de culture.

Monsieur PERRIN (Régisseur), Président, ouvre la séance et donne la parole à Monsieur LYONNET, Secrétaire Général Adjoint de la Fédération Nationale des Syndicats d'Ingénieurs, Techniciens, Cadres administratifs et Employés de l'Agriculture. Celui-ci s'excuse d'abord d'avoir choisi cette date, malgré les travaux qui retiennent les Régisseurs et Chefs de culture à la terre, mais d'une part, l'orientation de la Fédération avait empêché la création antérieure du syndicat et, d'autre part, l'approche du Congrès ne nous permettait pas de repousser l'Assemblée Constitutive.

Après un bref exposé sur les buts de la C.G.A., Monsieur LYONNET fait allusion aux difficultés économiques de l'heure, aux problèmes que cela pose dans l'immédiat et auxquels la C.G.A. se doit d'apporter des solutions rapides dans le cadre du but général qu'elle se propose.

Monsieur PERRIN prend ensuite la parole et définit les tâches des régisseurs et chefs de culture et la nécessité de la création de leur syndicat.

Les tâches des régisseurs et chefs de culture sont en particulier :

- *La défense de leurs intérêts matériels et moraux, en accord avec ceux de tous les salariés de l'agriculture.*
- *Apporter leur collaboration à l'œuvre de rénovation de l'agriculture française.*

Une discussion est alors ouverte sur ces deux points essentiels. Au cours de celle-ci, les définitions suivantes ont été adoptées pour les régisseurs et chefs de culture.

Régisseurs : « Un régisseur est un directeur d'exploitation agricole qui se substitue au propriétaire exploitant dans toutes les opérations de la direction des travaux et a le pouvoir de traiter toutes les opérations de l'exploitation agricole. »

Chef de culture : « Un Chef de culture est un salarié assumant l'exécution des travaux sous la direction du régisseur ou du propriétaire exploitant, ne possédant pas de pouvoirs commerciaux et juridiques. »

Il est décidé de nommer Monsieur PERRIN rapporteur, sur le premier point défini des régisseurs et chefs de culture au sein de leur syndicat, qui sera chargé d'établir un avant-projet de statut professionnel, qui sera ensuite transmis aux membres de la Commission.

Pour le second point, les sections départementales du Syndicat National des Régisseurs et Chefs de culture étudieront les différents problèmes agricoles avec les autres sections départementales groupées dans le cadre de l'Intersyndicale.

On passe ensuite à la lecture des statuts qui sont adoptés à l'unanimité.

Avant de procéder à l'élection du bureau syndical, Monsieur LYONNET précise qu'il est bien entendu que celui-ci est provisoire jusqu'au prochain Congrès Syndical.

Le bureau provisoire est composé de la façon suivante :

Président : Monsieur PERRIN (élevage, Calvados)
Vice Présidents : Monsieur SERIN (céréales, Eure et Loire)
Monsieur FOUILLAND (vin, Hérault)
Monsieur AUDOIN (céréales, Aisne)
Secrétaire Général : Monsieur PERREAU (polyculture, Eure)
Secrétaire Général Adjoint : Monsieur MARMANDE (vin, Landes)
Trésorier Général : Monsieur DURIVAUD (vin, Maine et Loire)
Trésorier Général Adjoint : Monsieur CAMPION (houblon, Côte d'Or)
Délégué propagande : Monsieur de FONTENAY (polyculture, Eure)
Secrétaire administratif : Monsieur LANGE (fédération des techniciens)

MOTION

Au cours de la réunion qui s'est tenue à Paris le 27 octobre 1945, les régisseurs et chefs de culture ont créé leur Syndicat National sous l'égide de la Fédération Nationale des Syndicats d'ingénieurs, techniciens, cadres administratifs et employés de l'agriculture de la C.G.A.

La motion suivante a été adoptée à l'unanimité : les régisseurs et chefs de culture, réunis en assemblée générale constitutive, le 25 octobre 1945, salle Olivier-de-Serres, à Paris, sous l'égide de la fédération nationale des syndicats d'ingénieurs, techniciens, cadres administratifs et employés de l'agriculture de la C.G.A.

Considérant qu'il est indispensable de revaloriser leur profession tant pour la défense des intérêts matériels et moraux de leurs collègues que pour le développement ultérieur de l'agriculture française.

Que le mouvement d'évolution économique et social de l'agriculture ne peut arriver à ses fins qu'en se penchant sur l'ensemble des salariés et plus particulièrement sur ceux qui ont la responsabilité matérielle de la direction d'entreprises agricoles.

Demandent que soit rapidement mis au point le statut professionnel des régisseurs et chefs de culture.

Considérant, d'autre part, que la revalorisation des conditions d'existence de l'ensemble des salariés de l'agriculture est conditionnée par une prospérité sans cesse accrue de l'agriculture, s'engagent à développer, par leurs travaux, leurs études et leur exemple, leur collaboration à l'effort général de redressement de l'économie agricole entreprise par la C.G.A. pour l'agriculture française au niveau des agricultures étrangères.

Le SNCEA : Syndicat National des Cadres d'Exploitations Agricoles était né

En 1947, écarté des négociations de conventions collectives de retraite et de prévoyance des professions industrielles, le SNCEA, dont les effectifs se sont développés, se tourne vers ses employeurs pour entamer une négociation propre à l'Agriculture.

II^{ème} CONGRES à Paris : 1947

Monsieur PERRIN est réélu Président National.

III^{ème} CONGRES à Paris : 1948

Siège du SNCEA en 1948 : 10 rue d'Athènes PARIS 1^{er}

Le Congrès de 1948 décide de la création de la « PEPINIERE », **5 mai 1948**, signature d'un règlement-type fixant les rapports entre Employeurs et Cadres des Exploitations Agricoles, entre la F.N.P.A. et la F.N.S.E.A. d'une part et le S.N.C.E.A d'autre part.

Ce règlement est la base d'une Convention Collective de travail qui sera signé le 26 avril **1951**, entre les mêmes partenaires. Toutefois, cette Convention Collective de travail ne sera jamais étendue en raison de l'opposition de la F.N.S.E.A. A la même époque la Convention Collective de Prévoyance du 2 avril 1952 voit le jour.

BULLETIN SYNDICAL N°1

Août 1948 – Présentation provisoire

Dans sa dernière réunion, le Conseil syndical nous donnait mission de visiter les départements de la Gironde et du Midi agricole.

La tournée débuta le 8 juin à LIBOURNE. Le 24 juillet, le « Pèlerin » (suivant le mot d'un animateur des Bouches du Rhône) était à ARLES, où s'étaient réunis aux B. du R. le Vaucluse et le Var. Le 25, il était à BEZIERS, le 26 à CARCASSONNE.

Le compte rendu de ces réunions sera donné par les animateurs de ces sections et diffusé dans un prochain bulletin.

Les résultats immédiats de ces tournées furent ceux-ci :

Grâce à l'aide puissante des animateurs qui nous accompagnaient et parmi lesquels il faut citer : VIAUD de la Gironde et FOUILLAND des Bouches du Rhône, nous avons complètement rempli notre mission. Tous les adhérents visités ont accepté, à l'unanimité, nos conclusions. Là où nous avons des sympathisants nous avons des adhérents, et là où nous avons des adhérents nous espérons avoir des militants.

L'intérêt soulevé par le bulletin de l'Hérault nous a décidés à essayer le lancement de ce BULLETIN NATIONAL. Notre prochain Congrès décidera de sa forme et de son financement. Il débute aujourd'hui, souhaitons lui : BONNE CHANCE !

Pour les absents, pour ceux que nous n'avons pas pu visiter, pour les isolés et pour les autres sections, nous allons essayer de résumer nos conférences.

Etant TERRIENS, nous pensons que l'Organisation Syndicale Agricole moderne peut être représentée sous l'image d'une plante quelconque.

- *Le sol = les sections syndicales*
- *La graine, le fût..... = les adhérents*
- *Les ramifications ... = les syndicats nationaux, les fédérations*
- *Les fructifications... = la C.G.A.*

Ceci représente donc un atout indissoluble et l'absence d'un seul élément compromet la vie de l'organisation toute entière.

Poussant plus loin cette comparaison, sans aucun souci littéraire, nous ajouterons que si vous laissez une plante isolée au milieu d'un champ elle est rapidement le jouet du premier coup de Mistral. Si, par contre vous laissez un arbre dominer trop longtemps ses congénères il ne tarde pas à les étouffer. C'est pourquoi d'une part, l'union est nécessaire et d'autre part, notre Syndicat National doit rester l'œuvre de la Masse et ne pas devenir le jouet d'un état major inamovible, mais c'est pourquoi, également, chaque adhérent doit devenir un militant.

Nous avons longuement parlé de notre ACCORD PARITAIRE NATIONAL Employeurs/Cadres, qui règle les conditions de travail des Cadres de l'Exploitation Agricole, lesquels comprennent : les Contremaîtres, les Chefs de culture, les Régisseurs. Nous avons fait son historique, démontré son utilité et indiqué qu'il sera très prochainement diffusé et mis à la disposition des intéressés contre la somme de 20 francs franco. Chaque Cadre voudra en posséder un. Répétez-le autour de vous. Il sera aussi nécessaire aux Employeurs qu'aux Employés.

Nous avons défini la position de notre syndicat. Nous ne sommes pas et nous ne voulons pas être une organisation de lutte. Si nous sommes décidé à nous défendre, si nous nous chargeons, le cas échéant, de la défense des intérêts de nos adhérents, nous voulons également construire, et nous vous proposons cette devise qui, à l'avenir, devrait figurer en tête de ce bulletin : « Notre but est d'unir dans un même effort de production, Capital et Travail, en entourant ce dernier de toutes les garanties sociales qu'un Etat moderne peut lui offrir. »

Nous avons parlé de notre autonomie financière et administrative et indiqué que, momentanément, tout le courrier, toutes les cotisations doivent être adressées au PRESIDENT et à son domicile : Monsieur DURIVAUD, 16 Place Freppel à ANGERS (M. & L.) C.C.P. NANTES 80-17.

Pour être défendus, pour ne pas être balayés par la première tempête économique, pour connaître vos droits et vos devoirs, adhérez à notre grande famille, faites la connaître autour de vous, devenez des militants.

Nous vous rappelons que les cotisations sont :

- *CONTREMAITRE : 600 francs par an*
- *CHEF DE CULTURE : 1.200 francs par an*
- *REGISSEURS : 1.500 francs par an*

Nous serons toujours à votre entière disposition pour vous donner tous les renseignements que vous pourrez désirer.

Avant d'en terminer remercions, au nom de tous et en mon nom personnel, ceux qui nous ont si bien reçu dans notre journée. C'est avec plaisir que je repense à tous ces amis si intéressants, si gais, qu'ils soient autour des tables bien arrosées de Saint-Emilion, d'Arles, de Béziers ou de Carcassonne. C'est un souvenir particulier que j'adresse à certains régisseurs en Camargue, qui nous ont fait visiter ses rizières, goûter à l'eau salée et ...autre chose aussi. Je ne puis citer tous les noms, mais je veux signaler encore à M. VIAUD et M. FOUILLAND qui vont reprendre le bâton du Pèlerin, et je leur souhaite d'être aussi bien reçu que moi-même. A tous ceux qui m'ont écouté, voituré, ... abreuvé, aidé, merci pour moi, merci pour tous car vous avez su démontrer que nous étions bien une grande et belle famille.

Le Président : M. DURIVAUD

IV^{ème} CONGRES à Paris : 1949

Monsieur Mathieu DURIVAUD devient Président National

Etant bien structuré, avec une Congrès bisannuel et une équipe en place très dynamique, le SNCEA/CFE-CGC lance en 1949 un bulletin d'information et de liaison des cadres : « La Pépinière ».

Janvier 1950 : Siège du SNCEA : 4 rue St Roch PARIS 1^{er}.

V^{ème} CONGRES à Paris : 1951

Monsieur Mathieu DURIVAUD est réélu Président National.

Le V^{ème} Congrès National a ainsi fixé les cotisations 1951 au stade national :

1^{er} groupe : 1250 francs

2^{ème} groupe : 900 francs

3^{ème} groupe : 500 francs

Ces cotisations sont, en principe, valables pour l'année et payables en une seule fois. Le congrès a cependant laissé au Conseil la possibilité de faire un nouvel appel de cotisations si le premier ne suffisait pas au budget. Le V^{ème} congrès a autorisé les Sections à majorer ces cotisations de la somme qu'elles estimeront pour satisfaire leur budget personnel. Ces cotisations doivent être versées avant le 1^{er} avril par bordereau par les sections, par mandat postal individuel pour les isolés. Les bordereaux des sections devront être adressés au Trésorier Général, M. MERIC (S. et M.), tous les mandats doivent être adressés au Syndicat National, 10 rue d'Athènes à Paris. Nous insistons particulièrement auprès de vous, Sections comprises, pour que les cotisations soient collectées et versées dans le plus bref délai. Passé le 1^{er} avril, toutes les cotisations impayées, y compris celles des sections, seront récupérées par traite postale augmentée des frais de recouvrement.

Janvier 1952 : Siège du SNCEA : 8 rue d'Athènes PARIS 1^{er}.

Le 2 avril 1952, les Fédérations d'Employeurs et le Syndicat des Cadres d'Exploitations Agricoles, signent les Conventions Nationales de Prévoyance et de Travail.

La même année, cette convention est étendue par décret à tous les cadres d'exploitations agricoles.

Notre CPCEA Caisse de Prévoyance des Cadres d'Exploitations Agricoles était née !

VI^{ème} CONGRES : 1953

Monsieur Joseph BIOCHE est élu Président

1954 : le 22 juillet, naissance de l'A.P.E.C.I.T.A. à l'initiative du SNCEA.

S'en suivent en **1954**, les premières élections des administrateurs de la CPCEA et notre revue « La Pépinière » présente les candidats du SNCEA répartis en 6 régions. C'est un succès total !

A l'initiative du SNCEA, et afin de relayer le bouche à oreille des places disponibles dans les exploitations agricoles, les partenaires sociaux mettent place dès 1954 l'APECITA. Association Pour l'Emploi de Cadres, Ingénieurs et Techniciens de l'Agriculture.

VII^{ème} CONGRES à Paris : 1955

Monsieur Gabriel FOUILLAND est élu Président.

Le film du Congrès :

Dans l'exposé très documenté qu'il a présenté, M. DURIVAUD a largement abordé et développé le rôle technique des Cadres et l'action qu'ils peuvent avoir pour l'accroissement de la productivité. M. LEGENDRE ne reviendra pas sur ce point, mais il tient, par contre, à souligner l'importance du rôle social, tant auprès des employeurs qu'auprès des salariés. Il rappelle qu'après avoir assisté, il y a plusieurs années, à des règlements de litiges entre les deux parties, il a rapporté la conviction que la plupart de ces litiges (peut être 80%) venaient d'un manque d'information des uns et des autres quant à leurs droits et à leurs obligations réciproques.

L'application d'une politique sociale en agriculture est relativement récente, mais elle ne peut entrer dans la pratique que si l'on procède, à une véritable « vulgarisation sociale » aussi nécessaire que la vulgarisation des techniques ; le rôle des Cadres est, à cet égard, particulièrement important.

Ce rôle nécessite évidemment que les Cadres puissent obtenir les garanties nécessaires pour le maintien et pour l'amélioration de leur situation matérielle.

RAPPORT D'ORIENTATION :

Le congrès,

- *Considérant qu'il est nécessaire de veiller au bon esprit du S.N.C.E.A.*
- *Considérant qu'il paraît intéressant de grouper en Union Régionale et Nationale tous les Cadres de l'Agriculture.*

Rappelle aux Sections :

- *Qu'elles ont habilitées par les Statuts à accepter ou refuser les demandes d'adhésions au S.N.C.E.A. et à radier les membres dont le comportement nuirait au bon renom du S.N.C.E.A.*

Confie :

- *A son Conseil syndical le soin du regroupement de tous les Cadres de l'Agriculture, et,*

Approuvant :

- *Le rapport d'orientation, passe à l'ordre du jour.*

VIII^{ème} CONGRES à Paris : 1957

Monsieur Gabriel FOUILLAND est réélu Président, le SNCEA décide d'adhérer à la C.G.C. par le canal de la Fédération Nationale des Syndicats de Cadres de l'Agriculture (F.G.C.A.) créée le 30 juillet par le SNCEA et un groupe de conseillers Agricoles (Président G. FOUILLAND)

1957 : DIX ANNEES D'ACTION pour le syndicalisme des Cadres d'Exploitation Agricole

Avant le syndicat National il n'y avait rien :

Avant lui il n'y avait rien.

Rien, aucune Centrale Syndicale ne peut se targuer de grouper ou d'avoir essayé de grouper des Cadres de l'Exploitation Agricole. Nous en trouvons bien quelques-uns d'égarés dans telle ou telle Centrale, ils y sont minoritaires.

Qui que vous soyez, Céréaliers ou Viticulteur, Betteravier ou Pépiniériste, forestier ou Arboriculteur, Champignonniste ou Eleveur, Directeur d'Entreprise Agricole, Régisseur, Chef de culture, Contremaître, Comptable dans une Entreprise Agricole, etc..., etc..., ce Syndicat est votre syndicat.

Il œuvre pour vous, il vous conseille, il vous défend.

Grâce à lui vous avez retrouvé votre juste place dans le monde agricole.

Il vous représente devant les Pouvoirs Publics.

Il vous représente au sein du Conseil National de la C.G.A.

Il vous représente devant les diverses Fédérations d'employeurs et il est écouté.

Sans le syndicat National il n'y aurait rien.

1958 : COTISATIONS 1958 :

1^{er} groupe : 5000 francs

2^{ème} groupe : 3000 francs

3^{ème} groupe : 1500 francs

A verser au nom du Syndicat National des Cadres des Entreprises Agricoles, 8 rue d'Athènes à Paris 9^{ème}.

Ne laissez pas vos collègues travailler pour vous sans les aider.

Ne faites pas payer à vos amis votre part de frais communs.

Les cotisations sont les seules ressources du Syndicat National des Cadres d'Exploitations Agricoles. Ne remettez pas ce règlement à demain. MERCI !

IX^{ème} CONGRES à Paris: 1959

Réélection de Monsieur G. FOUILLAND, le 3 mai 1959.

Rapport moral et d'activité par G. FOUILLAND, Président du SNCEA.

Le VIII^{ème} Congrès avait satisfait la majorité des délégués ; nous pensons que le IX^{ème} Congrès sera une réussite totale et que l'Equipe Nationale sera récompensée de son travail et de l'effort accompli.

Nous pensons également que les Cadres qui ont accepté la charge de délégué seront présents et qu'ils sauront exposer avec mesure, réflexion et franchise les aspirations de leurs mandats.

Nous représentons le syndicalisme professionnel libre dans toute l'acceptation du terme ; il est indispensable que chacun de nous puisse exposer librement sa pensée. Vous avez pour cela vos sections, votre journal d'information et, si vous êtes isolés, le contact avec le Syndicat National.

*Ne croyez pas que notre maison soit une propriété privée, réservée à quelques dirigeants. Nul n'est chez nous Président, Vice Président, Secrétaire Général, Trésorier ou membre à vie, on change, on décroche, on pousse des éléments actifs : Un seul idéal nous anime : **La mise en place, dans une Agriculture rénovée, d'un système de vie plus équitable, plus en harmonie avec notre époque de progrès et de technique pour notre profession trop souvent méconnue.***

Au cours du XIII^{ème} Congrès, l'ensemble des délégués avait insisté particulièrement sur :

- *La nécessité de conclure des accords de salaires départementaux, régionaux ou nationaux, calculés à partir du salaire horaire du manœuvre agricole, de façon à reconstruire une hiérarchie véritable et solidement établie.*
- *L'étude d'un statut officiel conférant la stabilité et la sécurité à la profession et la recherche de tous les moyens propres à assurer le perfectionnement technique des Cadres d'Exploitations Agricoles.*
- *L'urgence d'accélérer la cadence des affiliations des entreprises liées par la Convention Collective de Prévoyance d'avril 1952, pour éviter les conflits et le paiement d'arriérés de plus en plus lourds à supporter.*

Le congrès avait chargé ses Administrateurs Cadres de faire effectuer toutes les poursuites judiciaires contre les Employeurs de mauvaise foi et de veiller à bien faire classer les Cadres dans les catégories correspondant à leurs fonctions, de façon à ce que les retraites et indemnité diverses soient bien proportionnelles à la situation réelle de l'intéressé.

- *La possibilité de créer de nouvelles garanties de prévoyance et d'élargir le champ d'application de celles déjà existantes.*
- *La judicieuse répartition des sommes affectées au Fonds Social.*
- *Le recensement et le placement des Cadres d'Exploitations Agricoles par l'intermédiaire de ses Sections, de ses circulaires de propagande, de ses bulletins spéciaux, de l'Association pour l'emploi des Cadres et Techniciens Agricoles.*

Au cours de ce VIII^{ème} Congrès, le Conseil syndical avait été nanti des pouvoirs spéciaux pour :

- *Doter le syndicat National des Cadres d'Exploitations Agricoles d'un secrétariat Administratif devant assurer la bonne marche de notre organisme.*
- *Verser les cotisations nécessaires aux Syndicats, Unions ou Associations constituées pour l'étude et la défense des intérêts qu'ils représentent.*

ACTIVITE :

Pendant les années 1957 et 1958, le Bureau a été réuni 15 fois ; le Conseil syndical 2 fois ; le Comité de Rédaction de notre journal d'information, composé de 5 membres, a tenu 15 séances.

La plupart des membres étaient présents à ces réunions où de larges discussions sur des ordres du jour très précis, mis au point par le Secrétaire Général, le Secrétaire Administratif et le Président, ont permis d'établir un programme de travail cohérent et complet.

1960 : DISTINCTION

Le Président de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône,
le Président Directeur Général de la Compagnie de Navigation Fraissinet et Cyprien-Fabre,
l'Ingénieur en Chef, Directeur des Services Agricoles,
le Syndicat National et le Syndicat Départemental des Cadres d'Exploitations Agricoles,
représenté par Marc FOURY,
le Président de l'Union Départementale de la Confédération Générale de l'Agriculture,
les Présidents des grandes Organisations Agricoles,
ont honorés de leur présence la cérémonie au cours de laquelle

M. Jean FRAISSINET
Commandeur de la Légion d'Honneur
Député des Bouches-du-Rhône

A remis les insignes de Chevalier de la Légion d'Honneur à :

M. Gabriel FOUILLAND
Ingénieur Agricole

Membre de la chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône
Président du Syndicat National des Cadres d'Exploitations Agricoles

Cette cérémonie a eu lieu à Marseille, au Grand Cercle Républicain, 53 rue Grignan, le vendredi 22 janvier 1960 à 10h30.

X^{ème} CONGRES à Paris: 1961

Monsieur André DEZOUICHE devient Président

Le mot du Président :

Le X^{ème} Congrès m'a fait l'honneur de me porter à la présidence de notre syndicat National et de succéder à Gabriel FOUILLAND.

Lourde tâche, bien sûr, de venir après celui qui, pendant six années, présida avec tant d'éclat, malgré la tâche écrasante d'un important Domaine méridional et l'éloignement de Paris.

Je voudrais qu'il sache que nous ne le considérons pas comme un démobilisé, mais seulement comme un permissionnaire.

Nous avons encore besoin de lui, de sa profonde expérience syndicale alliée à cette droiture de caractère qui, par tant de côtés, l'apparence à notre cher Président d'honneur Joseph BIOCHE.

Si notre Syndicat National n'avait pas eu la chance de rencontrer les DURIVAUD, les BIOCHES et les FOUILLAND, peut être n'aurait-il jamais connu son essor actuel.

Mais hier, grâce à eux, nous avons pu construire, il nous faut, maintenant, développer et étendre notre action pour assurer la pérennité de nos réalisations.

Une organisation comme la nôtre, ne saurait se complaire dans la stagnation ou dans la facilité revendicative.

Le syndicat National a toujours donné la preuve qu'il était d'abord et avant tout un constructif et je suis convaincu qu'il le restera.

Comment ne saurait-il pas chaque jour davantage, avec la source intarissable de ses militants.

Quelle est donc, à l'heure actuelle, l'organisation syndicale strictement professionnelle, entièrement apolitique qui peut se permettre d'augmenter chaque année ses effectifs de 20% ?

Il n'y a pourtant pas chez nous de mystique qu'elle que soit, amis simplement l'ardent désir de travailler à la réalisation des aspirations de nos adhérents.

Nous avons la chance d'avoir eu avec nous la jeunesse au sens plus large du mot : la jeunesse d'âge avec le dynamisme d'un Jean THIRY et la jeunesse du cœur avec la ténacité agissante d'un DECHEZLEPRETE.

Et pourtant, notre syndicalisme à nous, n'est jamais allé et n'ira jamais à l'encontre des intérêts de nos entreprises et, s'il était encore besoin de le démontrer, il suffirait aux sceptiques de venir constater avec quelle ardeur et quel sérieux nos adhérents de tous âges se pressent à nos réunions de vulgarisation et de perfectionnement technique.

Dans notre société tourmentée par la politique et la peur, qui pourrait souhaiter accomplir une plus grande et plus noble tâche que celle d'élever l'homme et le technicien.

C'est pourquoi notre syndicat National a besoin de vous, comme vous, vous avez besoin de lui.

Jamais peut être ces mots de SULLY-PRUDHOMME ne m'ont semblé plus vrais et plus humains :

« Au monde où nous sommes,

Nul ne peut se vanter de se passer des Hommes »

André DEZOUICHE

1961 : Notre Syndicat et l'action des Agriculteurs :

La question a été posée à plusieurs adhérents de notre SNCEA, lors de notre X^{ème} Congrès, de savoir si nous devons participer aux manifestations décidées par les sections locales des Syndicats d'Exploitations Agricoles.

Inutile que vous dire que notre sympathie est entièrement acquise aux Agriculteurs dans leurs revendications pour obtenir un revenu décent de leur travail.

Notre situation est liée entièrement à celle de l'Agriculture et nous sommes solidaires du sort des Exploitants Agricoles. Nous voulons comme eux, et comme le dernier Congrès de la FNSEA l'a bien défini, que l'Agriculture trouve son équilibre et sa place dans l'économie française pour aboutir à la parité des revenus avec les autres activités nationales.

Mais nous ne voulons pas prendre part dans un conflit local qui oppose des

producteurs et le Gouvernement. Notre syndicat est rigoureusement indépendant et apolitique et désire le demeurer.

Notre abstention ne suppose pas une opposition de notre part. Mais le désir de ne pas être entraîné dans des manifestations professionnelles locales pour des questions dont nous sommes mal informés et qui risquent d'être dépassés pour dégénérer en action à caractère politique.

Chacun de nous doit être conscient de ses responsabilités et prendre personnellement la position qu'il estime juste pour la défense des intérêts agricoles de sa région. Mais c'est là un rôle de citoyen dont il est seul juge, il ne doit pas engager le SNCEA sans que notre Comté Directeur en ait pris la décision.

Motion adoptée à l'unanimité.

1962 : août. L'AGE DE LA RETRAITE

Pour bon nombre de gens, la retraite évoque une sorte d'âge d'or. Pourtant, un retraité est-il toujours un homme heureux ?

N'est-ce pas là un de ces mythes de notre époque qui se vaporise lorsque vient l'âge de la retraite.

Cette fameuse retraite tant attendue, n'est-elle pas pour beaucoup, une contrainte et un choc psychologique et pour tous une chute brutal des revenus, un couperet qui atteint l'homme quel que soit son état physique et intellectuel et lui enlève du jour au lendemain, par un simple artifice, à la fois son salaire, ses habitudes, ses amis et surtout son *utilité*.

Le salarié que rien n'a préparé à l'oisiveté n'est pas toujours capable de s'inventer une activité *libre*. Alors il continue de travailler, mais dans des conditions désastreuses, pour un salaire de misère. De quoi se plaindrait-il ! C'est un retraité, il n'a plus le droit au travail !

Un autre aspect du problème est que le nombre de retraités ne cesse d'augmenter.

Dans quatre ans, un français sur quatre sera un retraité à la charge de la population active.

Entre 1961 et 1970, les plus de 65 ans seront 800 000 de plus, alors que le nombre des cotisants s'accroîtra seulement de 120 000. D'où une charge plus lourde pour ceux-ci et un risque de déséquilibre des régimes de retraite complémentaire.

Ainsi, il apparaît que ce problème concerne tout le monde, « les jeunes » aussi bien que « les moins jeunes ».

ALORS QUE FAUT-IL ENVISAGER ?

Il ne peut être question de reculer *obligatoirement* l'âge de la retraite. Celui qui a cotisé, espéré le temps de repos et entend se retirer, doit être libre de prendre sa retraite.

Mais il faut éviter cette brisure soudaine et obligatoire de donner à chacun la faculté de prolonger sa carrière s'il le désire ;

La prolongation de la vitalité humaine – 25 ans depuis 1900 - impose une nouvelle conception de la retraite et aussi du travail.

ALORS QUE FAUT-IL FAIRE ?

Il faut adapter l'homme au travail, distribuer les postes en fonction de l'âge et non laisser vieillir le salarié dans un même emploi jusqu'à sa retraite.

Ainsi, à mesure que l'activité déclinerait ou évoluerait vers des postes accessoires de contrôle ou de surveillance, le salaire diminuerait, mais serait compensé par une retraite partielle qui, progressivement, viendrait le remplacer totalement.

Conjointement, les réductions de temps de travail qui pouvaient résulter de l'évolution des techniques seraient alors réparties sur les horaires de travail, les congés, etc..., humanisant la vie familiale, donnant une juste place au repos dans la vie quotidienne.

Cela impose une action à long terme en matière d'enseignement de base, de formation continue, de perfectionnement professionnel et de recyclage, dont la décision revient, en dernière analyse, à l'employeur, dont il importe de faire évoluer l'état d'esprit.

Ainsi, le retraité aurait-il un mieux-être moral et financier ; l'économie générale un surplus d'activité et de production, et les jeunes la possibilité d'avoir accès aux leviers de commande abandonnés sans contrainte par leurs aînés s'orientant vers des voies secondaires.

Peut être tout cela n'est-il pour vous qu'un mythe ayant pour seul mérite d'en chasser un autre !

Dans ce cas, je serai très intéressé de connaître vos objections !

Y. MALPEL

XI^{ème} CONGRES à Paris : 1963

Monsieur André DEZOUCHE est réélu

Le XIème Congrès National du SNCEA s'est déroulé à Paris, le 3 mars 1963, devant une très importante délégation des sections syndicales. Un compte rendu des travaux sera inséré dans un prochain numéro, mais nous publions, d'ores et déjà, les motions qui y ont été adoptées, ainsi que la liste des Membres du nouveau Conseil Syndical et du Bureau National.

Motion de la commission Administrative :

Le congrès :

- *Souhaiterait qu'à l'échelon départemental une liaison intime existe entre dirigeants des différents syndicats, regroupés à l'échelon national au sein de la Fédération Générale des Cadres de l'Agriculture. Cette liaison permettra au cas où les représentations dans les différentes Commission demandées au Syndicat des Cadres d'Exploitations, ne pourraient être assumées par ce dernier, de désigner des Membres qualifiés de la Fédération Générale des Cadres.*
Adoptée à l'unanimité.

- *Demande que le Syndicat National prenne les dispositions pour qu'ait lieu une liaison plus fréquente avec les Sections. Entre autre que les Sections soient tenues au courant mensuellement des nouvelles adhésions au syndicat National, des décisions prises par le conseil syndical ou le Bureau.*

Adoptée, moins 4 abstentions.

- *Demande que les 10% de ristourne aux Sections sur les cotisations soient bien reversées aux Sections sur justification et qu'une avance de 5% leur soit consentie en début d'exercice. Que si un projet de budget dépasse les 10%, il soit examiné par le Bureau National qui l'accepte ou le refuse et en informe la Section rapidement.*
Adoptée, 2 voix contre et 3 abstentions.

Motion relative à la modification de l'article 6 :

Le congrès :

- *Considérant l'évolution de l'agriculture qui tend à développer la fonction technique du Cadre et partant faire craindre une modification dans la répartition des Cadres du 1^{er} et 2^{ème} groupe au profit des Conseillers Agricoles et Techniciens spécialisés n'étant pas uniquement attachés à l'exploitation.*
- *Considérant d'autre part, que les assimilés qui par leur fonction détiennent des postes techniques directement attachés au Service des Exploitations, risquent d'être exclus de notre syndicat.*

Propose la modification suivante :

Le syndicat National est également ouvert à tous les Cadres et Assimilés dont la fonction est directement attachée aux Exploitations Agricoles.

Adoptée par 52 voix, 23 voix contre, 4 abstentions.

Jurisprudence :

Le congrès :

- *Demande que la jurisprudence prud'homale soit révisé rapidement, pour qu'une Section Agricole comprenant des Représentants des Cadres Agricoles, soit ajoutée aux Conseils actuels.*

Adoptée à l'unanimité.

1963 : COTISATIONS :

ADHERENTS ! Le SNCEA est un Syndicat UNIQUEMENT PROFESSIONNEL dont les ressources ne proviennent que du montant des cotisations de ses adhérents.

N'attendez pas pour vous acquitter de recevoir, dans le courant du premier trimestre 1963, une traite postale dont vous supporterez inutilement les frais (2 NF)

| | |
|--|----------|
| 1 ^{er} groupe : | NF 50,00 |
| 2 ^{ème} groupe : | NF 30,00 |
| 3 ^{ème} groupe : | NF 15,00 |
| Stagiaires, Retraités, Veuves : | NF 10,00 |
| Abonnement à « Cadres Agricoles – La Pépinière » : | NF 15,00 |

A verser au nom du Syndicat National de «s Cadres d'Exploitations Agricoles, 8 rue d'Athènes à Paris 9^{ème}.
Compte de chèques postaux : PARSI 25-63

XII^{ème} CONGRES à Paris : 1965

Réélection de Monsieur André DEZOUICHE.

Siège du SNCEA « Provisoire » 2 rue de Londres PARIS 9^{ème}.

Voir Pépinière de mai 1965 : Directeur Gérant : G. DUCOURTIOUX.

XIII^{ème} CONGRES à Paris : 1967

Monsieur Marc TEISSEIRE est élu Président.

Un bilan des Conventions Collectives de travail fait apparaître que 90 d'entre elles ont été signées par les partenaires sociaux et concernent 10 branches professionnelles. Dans un même temps 40% des cadres d'Exploitations Agricoles sont adhérents au SNCEA.

1968 : Siège du SNCEA : 73 rue Clichy 75009 PARIS.

Suite aux accords de Grenelle déclenchés par les événements de mai, le S.N.C.E.A. participe aux accords de Varenne au côté des autres syndicats de la F.G.C.A. L'égalité sociale des salariés agricoles et de ceux des autres secteurs de l'économie est enfin reconnue :

- Suppression du S.M.A.G.
- Cotisations sociales obligatoires sur le salaire réel.
- Reconnaissance du délégué syndical.

INFORMATIONS GENERALES

ASSURANCE CHOMAGE : Réponse n° 1138 – J.O. n° 17 du 19 avril 1968 A.N.

Monsieur René TOMASINI, Député maire des ANDELYS (Eure) rappelle à Monsieur le Ministre des Affaires Sociales (Emploi) la réponse qu'il a faite au J.O. débats de l'Assemblée Nationale du 9 novembre 1967 à sa question écrite n° 2794 relative aux difficultés d'emploi que connaissent les travailleurs de l'Agriculture et particulièrement les Cadres et Ingénieurs Agricoles.

Dans cette réponse, il était fait état du fait que les travailleurs de l'agriculture peuvent bénéficier des allocations publiques à tous les travailleurs régulièrement inscrits comme demandeurs d'emploi. Par contre, il était rappelé qu'ils étaient « pour le moment exclus du régime assurance chômage en vertu de l'article II de l'Ordonnance du 13 juillet 1967 »

Actuellement, mes possibilités de reclassement des Cadres Agricoles sont plus faibles que l'année dernière, les suppressions d'emplois de Cadres en polyculture sont plus grandes que prévues.

Il apparaît donc comme tout à fait regrettable que dans le domaine agricole les Employeurs ne soient pas tenus d'assurer leur Personnel contre le chômage, ceci étant particulièrement vrai lorsqu'il s'agit des entreprises agricoles industrialisées des régions les plus riches de notre pays.

Il lui demande de lui dire les mesures qu'il envisage pour combler la lacune existant à cet égard du fait des dispositions restrictives résultant de l'Ordonnance du 13 juillet (Question du 3.2.68)

REPOSE :

Si le bénéfice de l'aide publique a été entendu à tous les travailleurs sans emploi satisfait aux conditions réglementaires, il est exact que quelques catégories de salariés sont encore exclues du bénéfice de l'assurance chômage.

S'agissant des salariés agricoles, le problème de l'extension de l'assurance chômage à leur profit intéresse au premier chef le Ministre de l'Agriculture. Des études sont actuellement menées en commun par les deux départements ministériels, à ce sujet.

NOTE DE LA REDACTION :

Nous avons la promesse écrite du Ministre que nous serons invités à participer aux discussions qui suivront la fin des « études » ... mais celles-ci, nous dit-on sont longues et difficiles. NOUS SUIVONS LA QUESTION DE TRES PRES.

XIV^{ème} CONGRES à Béziers : 1969

Marc TEISSEIRE est réélu.

NOTION FINALE DU CONGRES

Les Cadres d'Exploitations Agricoles, réunis en XIV^{ème} CONGRES à Béziers, les 15 et 16 février 1969, conscients de l'importance du rôle essentiel dévolu au cadre d'exploitation agricole dans son milieu professionnel :

- Rôle de producteur (50% de la production agricole commercialisée reposent sur les Cadres).
- Rôle social, le Cadre étant placé entre le pouvoir de décision (le Patron) et le pouvoir d'exécution (les Ouvriers) comme relais.
- Rôle humain qui est de promouvoir dans son intégralité une civilisation respectant non seulement l'Homme en général mais aussi l'Homme au travail, cette notion d'Homme au travail dépassant évidemment la seule période active.

Constatant que les difficultés économiques auxquelles les exploitations agricoles doivent faire face entraîneront des mutations rapides – même douloureuse.

Admettent la possibilité d'une mobilité provoquant parfois la reconversion rendue possible par une formation permanente.

Souhaitent :

- *Pour les jeunes, une formation générale plus étendue.*
- *Pour les Cadres d'exploitations agricoles momentanément privés d'emploi, la mise en place d'un recyclage et la garantie d'une assurance chômage dont le seul secteur des salariés agricoles ne bénéficie pas encore.*
- *Pour les Cadres en activité, une participation effective à la politique agricole orientée vers une meilleure production et répartition des richesses.*

XV^{ème} CONGRES à Tours : 1971

Réélection de Monsieur Marc TEISSEIRE

XVI^{ème} CONGRES à Reims: 1973

Monsieur Raymond LAGUETTE est élu Président.

Création du F.A.F.S.E.A.

De 1968 à 1973, l'évolution des métiers de l'agriculture entraîne la création de sections verticales spécialisées, tels que aviculture, paysagisme, centres équestres, etc...

Au cours de ces années le besoin de formation se fait sentir de plus en plus, il débouche en **1973** sur la création d'un fonds d'Assurances Formation des Salariés d'Exploitations Agricoles, le FAFSEA. Le SNCEA élément moteur, entre dans les instances dirigeantes et participe activement à la mise en place des Commissions Paritaires Départementales (CPD) chargées de mettre en œuvre et de gérer la formation continue.

1974 : Un accord est conclu entre les partenaires sociaux sur la mise en route du financement de l'assurance chômage des salariés agricoles A.N.A.C.E.A.

XVII^{ème} CONGRES à Chalon s/Saône : 1975

Est réélu Monsieur Raymond LAGUETTE.

250 Conventions Collectives de travail sont recensées. Application de la loi de 40 heures.

1976 : Accord de compensation signé entre le C.P.C.E.A. et l'A.G.I.R.C., garantissant les droits futurs des Cadres d'Exploitations.

XVIII^{ème} CONGRES à Bordeaux : 1977

Monsieur Jean THUILLOT est élu Président.

La C.P.C.E.A. met en œuvre l'assurance complémentaire maladie.

1978 : Le SNCEA, majoritaire dans la représentation salariale du conseil d'administration de la CPCEA approuve largement les accords de compensation avec l'A.R.R.C.O. et l'A.G.I.R.C. en vue de la pérennisation des régimes de retraite complémentaire.

XIX^{ème} CONGRES à Arles : 1979

Jean THUILLOT est réélu.

Le SNCEA/CFE-CGC devient le Syndicat National des Cadres d'Entreprises Agricoles; **la périodicité de Congrès est portée à 3 ans.**

Conscient de l'évolution sociétale des exploitations, notre syndicat décide en 1979 de s'appeler : **Syndicat National des Cadres d'Entreprises Agricoles** (notre sigle ne change pas)

1979 : Second accord de compensation entre la C.P.C.E.A. et l'A.R.R.C.O.

Réforme importante des Conseils de Prud'hommes (création d'une section encadrement)

1980 : Au cours des élections successives à la C.P.C.E.A., notre organisation arrive largement en tête, et le SNCEA obtient 95% des sièges de délégués sur les 16 régions représentant le pays.

1981 : Après de nombreuses réunions les partenaires sociaux salariés dont le SNCEA et Patronaux signent l'Accord National sur la durée du travail. La même année la CGC voulant promouvoir la notion du personnel d'encadrement et marquer sa volonté et sa vocation à

représenter le personnel dans son intégralité prend le titre de : Confédération Française de l'Encadrement, Confédération Générale des Cadres et devient donc la : CFE/CGC0

XX^{ème} CONGRES à Rouen : 1982

Jean THUILLOT est réélu.

30^{ème} anniversaire de la C.P.C.E.A.

Entrée en vigueur des ordonnances relatives à l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans.

1983 : La Fédération Nationale de l'Agriculture succède à la F.G.C.A.

200^{ème} numéros de la « Pépinière »

La Fédération Nationale de l'Agriculture (FNA CGC) succède à la FGCA où se retrouve la production ainsi que les organismes para-agricole. L'encadrement agricole renforce alors sa présence dans les multiples institutions et organisations de l'ensemble des activités professionnelles agricoles.

1984 : Succès aux élections des délégués de la M.S.A. la CGC, grâce à notre syndicat obtient 128 administrateurs de caisses départementales ou pluridépartementales et 2 administrateurs aux caisses centrales.

Face aux problèmes dans l'emploi et la formation en agriculture, les partenaires sociaux créent en 1984 une Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi la : CPNE.

Instance de réflexion et d'orientation.

XXI^{ème} CONGRES à Lyon : 1985

Monsieur Pierre LEMORO est élu Président.

C'est en **1985** qu'est mis en place en interne au SNCEA, la protection individuelle juridique professionnelle de nos adhérents, une des raisons d'être de notre syndicat.

AGRICULTURE

XXI^e Congrès du Syndicat National des Cadres d'Entreprises Agricoles C.G.C.

Réunis depuis vendredi à Lyon pour leur 21^e Congrès national, les quelques 120 délégués du Syndicat national des cadres d'entreprises agricoles C.G.C. ont renouvelé leur bureau et élu un nouveau Président : Monsieur LEMORO qui succède à Monsieur THUILLOT (il achevait son 3^{ème} mandat). Il faut rappeler que le syndicat fut créé en 45 par un Lyonnais, Monsieur PERRIN. Il dépendait alors de la Confédération Générale de l'Agriculture avant d'opter, voici une vingtaine d'années, pour la C.G.C.

Actuellement, le S.N.C.E.A.-C.G.C. représente 15000 cadres d'entreprises agricoles de production : surtout dans la polyculture, l'élevage et la viticulture mais aussi des autres spécialités : paysagistes, horticulteurs, pépiniéristes, pisciculteurs, aviculteurs, éleveurs, forestiers, etc... La progression a été régulière depuis les années 50 jusqu'en 80 avec, en particulier, le développement des coopératives, caisses de Crédit Agricole, mutualités, etc...

Les principaux axes de réflexion de ce 21^e Congrès ont été la formation, les conditions de travail, l'emploi, l'avenir. Formation syndicale d'abord : 4 commissions se sont penchées sur la formation des élus cadres, membres des chambres d'agriculture, celles des caisses de mutualité sociale agricole, les techniques de discussion dans les commissions

mixtes, enfin la formation des militants responsables. Après la synthèse du samedi matin, le Président sortant a présenté le rapport d'activité du syndicat depuis 3 ans.

PARTICIPER à L'INNOVATION :

Quelques grands thèmes. Les lois Auroux et ce qu'elles ont créé de situations nouvelles dans les négociations collectives. Un point particulier, qui préoccupe le syndicat : l'affiliation des chefs d'équipe à la catégorie « cadre » qui nécessite une clarification des conventions ; le problème se pose notamment chez les pépiniéristes - paysagistes. On a également discuté des rapports entre le S.N.C.E.A. et les autres syndicats en ce qui concerne la formation syndicale.

C'est samedi soir que se sont déroulées les élections pour le conseil national, où siègent les représentants des 150 sections départementales, et pour le bureau national, dont il fallait renouveler les 25 membres. Ce dimanche matin fut, enfin, consacré aux problèmes de la formation professionnelle, point clé pour le syndicat soucieux de voir les cadres suivre l'évolution de leur profession et participer à l'innovation, en particulier celle qui fera connaître d'ici peu à l'agriculture une nouvelle révolution, tant dans le secteur de l'informatique que dans celui des nouvelles techniques biologiques.

Fort de ses succès aux élections professionnelles – en particulier aux mutualités sociales agricoles où le syndicat vient d'obtenir 14% des voix (et 14% avec des alliances) – le S.N.C.E.A. – C.G.C. entend plus que jamais défendre une profession pourvoyeuse d'emplois mais que le syndicat juge

gravement défavorisée par rapport aux petites exploitations ; il y va, selon lui, de l'avenir même de l'agriculture française et des grandes entreprises capables de faire front à la concurrence et aux marchés modernes. Paul GRAVILLON

1986 : Création de l'association Nationale des Cadres Retraités de l'Agriculture A.N.C.R.E.A. Francis FRAPPIN est élu Président.

1987 : La revue fédérale « ACTIFS » prend le relais de notre chère « PEPINIERE »

LA PEPINIERE EST MORTE !

Ce n'est pas sans un pincement au cœur que je trace ces lignes que j'aurais aimés plus récentes.

Mais, la revue que vous avez attendue souvent avec impatience, ne paraîtra plus sous sa forme actuelle.

Les temps changent. Le syndicalisme évolue très vite dans sa forme et nous ne devons pas rester à la traîne.

C'est pourquoi vous recevrez désormais une revue « Fédérale » dans laquelle des pages réservées à la « Pépinière » vous apporteront les nouvelles de notre syndicat, mais sous une autre forme plus moderne et nous l'espérons attractive et intéressante.

Je profite de l'occasion pour former des vœux pour vous et les vôtres à l'occasion de la nouvelle année. Santé et prospérité pour vous tous.

Je forme également des vœux pour notre syndicat et pour le syndicalisme auquel nous croyons et qui est menacé par l'incroyable abandon des collègues qui semblent frappés de panique à l'idée de posséder une carte syndicale.

Que diable, le syndicalisme n'est pas le SIDA. Le syndicalisme est un droit et un devoir. C'est grâce à lui si nous avons des conventions collectives et une caisse de Prévoyance. Ne laissons pas perdre par indifférence le fruit du travail de nos anciens.

Pour eux MERCI !

P. LEMORO

XXII^{ème} CONGRES à Hyères : 1988

1989 – 1990 : Le SNCEA quitte la F.N.A. et rejoint la F.I.P.P.A.C.S. (Fédération du personnel d'encadrement des Industries et Productions Agro Alimentaire des Cuirs des Commerces et des Services et Activités annexes).

Mars 89 création du service juridique spécifique S NCEA, J. CHOURY est chargé de ce service.

Des discussions s'engagent sur la loi quinquennale, sur le développement de l'emploi à temps partiel, l'aide aux entreprises par la réduction des charges sociales, l'aboutissement de l'organisation du temps de travail.

Le SNCEA privilégie la formation, la motivation et le recrutement.

Il réaffirme son attachement aux régimes de retraite par répartition, qui sont périodiquement la cible des assureurs privés qui en contestent la pérennité.

Fusion dans la rédaction de la revue « vouloir » qui devient l'organe officiel de communication de l'Agro-Alimentaire, notre ami G. LUCOTTE responsable de notre revue F.N.A. actifs, assure désormais par sa participation au sein du comité de rédaction de « VOULOIR », la représentativité du SNCEA.

XIII^{ème} CONGRES à Mittelwihr : 1991

Pierre LEMORO est réélu.

Le droit syndical est reconnu par nos partenaires employeurs qui mettent en place avec les syndicats de salariés une association paritaire destinée à financer l'indemnisation des représentants en commission mixte ou aux réunions préparatoires.

En 1991, mise en place de Fédérations Régionales de L'Agro-Alimentaire (F.R.A.A.)

Toujours en 1991 des négociations sont entreprises sur la réforme du FAFSEA, sur la classification du personnel d'exécution et sur l'indemnisation des représentants dans les commissions mixtes.

1992, signature de l'accord national relatif à l'organisation de la négociation collective en agriculture. Contribution de 0,05% de la masse salariale à la charge des l'employeurs est reversée à l'AFNCA (Association pour le Financement de la Négociation Collective en Agriculture).

La même année les partenaires sociaux mettent en place l'Association Nationale pour l'Emploi et la Formation en Agriculture, ANEFA, commission ad hoc où siège bien évidemment le SNCEA.

1993, relayant les politiques de la CPNE, des CPRE. Commissions Paritaires Régionales pour l'Emploi sont créés. Par ailleurs pour coordonner les actions des CPR du FAFSEA et ADEFA voit le jour Association Régionales et Départementales pour l'Emploi et la Formation professionnelle en Agriculture.

XXIV^{ème} CONGRES à Perpignan : 1994

Monsieur Maurice RUELLE est élu Président.

Nouveau succès aux élections des délégués de la MSA. Les Congressistes manifestent leur inquiétude quant à l'application des emplois non cadres, qui risque de se traduire par l'élimination progressive des Cadres du 3^{ème} groupe au profit des salariés hautement qualifiés non assujettis à la C.P.C.E.A.

Janvier 1995, sous l'impulsion de notre ami Nikita, un bulletin de liaison vers les adhérents de l'ANCREA est réalisé et édité : « LA LETTRE DU TERROIR »

1996, bons résultats aux élections des membres des Chambres d'Agriculture. Nouvelles discussions entre les partenaires sociaux sur la réduction et l'annualisation du temps de travail, en vue de modifier l'accord national de décembre 1981.

XXV^{ème} CONGRES à S^t Quentin : 1997

Monsieur Maurice RUELLE est réélu Président.

Et le cinquantenaire du SNCEA

Intitulé : « 50 ans de lutte et de conquêtes »



A la tribune de gauche à droite : Jean THUILLOT, Christian VERSCHUERE, Maurice RUELLE, Jérôme LARCHEVEQUE, Christian DEVYS, Jean-Claude PARET.

Avec la participation de Marc VILBENOIT, Président de la CFE-CGC.

Ce 25^{ème} Congrès du SNCEA s'est terminé par un colloque sur le thème de « l'avenir de l'encadrement dans les entreprises agricoles »

PLACE ET PROFIL DU CADRE AGRICOLE DANS LES ANNEES A VENIR

Les intervenants au colloque se sont montrés résolument optimistes sur l'avenir de l'agriculture française et la place que les cadres y occuperont. En effet, selon M. VILBENOIT « nous sommes à l'aube d'une période de développement et croissance économique ». Et les cadres avec leur formation, leurs connaissances, leurs niveaux de qualification de plus en plus élevés auront leur place dans un avenir « où de nouvelles règles sociales sont à établir ». Toutefois insiste-t-il, il faut « restaurer un nouveau contrat social », lutter contre « l'absence de réglementation » avant de « se jeter dans la bataille économique ».

Monsieur NOUAT a fait, quant à lui, un diagnostic rassurant sur l'agriculture en général. 4000 mille placements vérifiés de cadres agricoles ont eu lieu au cours de l'année 1996. L'agriculture au sens large se porte bien et génère des emplois. « Il ne faut pas être pessimiste »

Selon Monsieur FERTE, l'encadrement est la pierre d'approchement de la réussite ou de l'échec d'une entreprise. Il se place sur le terrain de l'humain. Il a confiance en l'avenir car « tant vaut l'homme tant vaut le pays ». En France, il existe beaucoup de richesses à développer et les cadres ont indéniablement « leur rôle à jouer dans un siècle tourné vers plus de qualité »

Madame de PREMONT a mis en évidence les 50 milliards d'excédent de la balance commerciale réalisée par notre agriculture, qui reste par conséquent un atout majeur de l'économie française.

Cependant Monsieur PATRIA a fait remarqué qu'elle devait absolument s'adapter à la nouvelle donne de la société et de l'économie si elle voulait continuer à exister.

Nos cadres de demain continueront donc à jouer un rôle primordial mais quel profil auront-ils ?

Que ce soit le cadre traditionnel de commandement ou le technicien, l'expert, il se caractérisera selon les termes de Monsieur VILBENOIT par un « certain savoir, des connaissances pointues, une capacité à mettre en œuvre ce savoir, une capacité à s'adapter, à donner du sens au travail des autres, à animer des projets et des équipes et enfin par la grande responsabilité, l'impact de ses décisions sur le client, l'entreprise, et ses résultats ».

La nouvelle loi d'orientation agricole offre donc des perspectives intéressantes à l'encadrement qui, de plus en plus qualifié, sera indispensable pour créer des produits de qualité et valoriser les richesses de notre agriculture.

PIERRE BONTE : « Il n'y a pas de ruralité sans paysannerie »

Oui, là où il y a encore une agriculture assez vivante. Je crois que le monde rural est d'abord inspiré par une tradition agricole, par un mode de vie qui est lié à la terre, à l'agriculture. Il a créé à la fois une gastronomie, un paysage, des mentalités qui sont d'origine paysanne, c'est-à-dire agricole. Pour moi il n'y a pas de ruralité sans paysannerie. Et c'est bien ce qui m'inquiète en ce moment quand je vois diminuer de manière effarante le nombre d'agriculteurs et par conséquent le nombre d'exploitations : on est passé de quatre millions à sept cent cinquante mille agriculteurs en quarante ans. C'est assez effarant. Pour l'instant, je ressens encore ce que c'est que la ruralité mais lorsqu'il y a encore une petite agriculture encore vivace.

Le schéma national sur l'aménagement du territoire ne devrait plus tarder à sortir. Qu'est ce pour vous qu'un bon aménagement du territoire ? Je suis bien incapable de donner des réponses à cet échelon national. J'ai une vision des réalités extrêmement concrète mais en même temps très parcellaire qui est celle des villages de la commune. Il n'y a pas eu de grande politique agricole et d'aménagement du territoire depuis fort longtemps mais il faudrait penser à préserver la petite agriculture. Pour moi c'est un aspect essentiel. La grande agriculture ne se développe pas trop mal puisque les chiffres à l'exportation sont parmi les plus belles victoires de l'économie française. Mais cette petite agriculture, qui n'est pas très productive mais qui fait parti du paysage, il faut la soutenir par tous les moyens, dont les moyens financiers entre autres. On ne dépensera jamais assez d'argent pour garder les petites exploitations qui disparaîtront à tout jamais si elles ferment maintenant. L'agriculture est un métier à part. Pour être agriculteur, il faut être né agriculteur, être né dans une cour de ferme. Il faut avoir des choses acquises de naissance. Lorsqu'une ferme disparaît, elle ne renaîtra jamais. Il faut permettre à ceux qui sont encore là, aux jeunes qui sont dans la ferme de reprendre la succession, leur donner envie de la faire. Donc en leur donnant de l'espoir et d'autre part des moyens financiers pour rester et d'en vivre.

En février le SNCEA devient propriétaire des locaux du siège au : **73 rue de Clichy, côté cours.**

1998, dans le grand concert des regroupements de caisses de retraite complémentaire tant AGIRC qu'ARRCO, notre caisse CPCEA ne pouvait rester isolée sans risquer de disparaître. Aussi le 7 avril a lieu la signature du protocole d'accord entre AGRICA et la CPCEA sur la fusion avec les autres caisses agricoles.

XXVI^{ème} CONGRES à Béziers : 2000

Monsieur Maurice RUELLE est réélu puis Monsieur Pierre MESLIER le remplace.

En juin 2000, le SNCEA/CFE-CGC avec les autres centrales représentatives signent l'Avenant 14 de l'accord national du 23/12/81 sur la durée du travail et la mise en application des 35 heures dans la branche agricole.

En septembre de la même année, il est décidé de remettre en place un bulletin d'information interne à notre SNCEA/CFE-CGC. « Le courrier du SNCEA » en complément de la revue « VOULOIR »

Janvier 2001, signature de l'accord national sur les Commissions d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CPHSCT) en application de la loi du 9/07/99.

Octobre 2002, afin de revaloriser, d'orienter, de prévoir l'emploi en agriculture, les partenaires sociaux représentatifs créé l'Association PROVEA (Prospective, Recherche, Orientation, et Valorisation de l'Emploi en Agriculture). Financée par une cotisation patronale de 0,2% elle permet aux centrales syndicales de faire des études sur l'emploi de demain, ses besoins, ses contraintes etc...

XXVII^{ème} CONGRES à Marne la Vallée : 2003

Monsieur Jean-Louis POGLIO est élu Président.

Mai 2004, pour faire face aux nombreuses commissions mixtes en Conventions Collectives le SNCEA/CFE-CGC embauche un juriste afin de seconder efficacement nos négociateurs départementaux, régionaux et nationaux.

Le 2 juin 2004 signature de l'Accord National sur la formation professionnelle en agriculture et la mutualisation des fonds de cette même formation.

En novembre 2004 recrutement d'une jeune diplômée issue de l'IDREA pour prendre le relais de Jacques CHOURY qui suivait depuis plusieurs décennies les dossiers de contentieux individuel de nos adhérents.

2004 : Création du service Conventions collectives et création du service Juridique.

2005 : Etude sur la Classification des Cadres dans le cadre du PROVEA « Prospectives Recherches Orientations Valorisation de l'Emploi en Agriculture »

XXVIII^{ème} CONGRES à Cognac : 2006

- Présentation de l'étude de classification des Cadres.
- Table ronde sur le projet de classification des cadres.
- Création du service de communication.
- Refonte du logo SNCEA/CFE-CGC.
- Election de Monsieur Alain BELLESSORT, Président National du SNCEA/CFE-CGC.

Conclusion

Voici résumé en demi-heure, le travail de trois années de mandat de votre bureau national.

Vous vous doutez bien que la vie d'un syndicat comme le notre, catégoriel et donc relativement indépendant vis-à-vis de sa fédération et de sa confédération, il y a aussi le quotidien, les affaires qu'il faut régler au jour le jour, les dossiers qu'il faut suivre et qui n'avancent pas toujours comme on le souhaiterait, cela monopolisent beaucoup d'énergie, cela réclament souvent de la ténacité et parfois de l'obstination.

La modernisation de notre syndicat est en marche, à cet égard nous avons œuvré dans la perspective présentée au congrès 2003 avec pour objectif le développement de la structure, l'amélioration de la communication, le

recrutement et la régionalisation. Hormis la régionalisation que nous n'avons pas eu le temps d'aborder au cours de cette mandature nous pensons que l'équipe que vous aviez élue en 2003 a réalisé une part importante de notre projet.

Nous le savons, la demande individuelle devient de plus en plus forte, et c'est pour répondre à la fois à un service personnalisé tout en préservant l'esprit de solidarité familiale et intergénérationnelle, que nous devons continuer, avec détermination et vigilance, à travailler au sein des organismes paritaires.

- Avec détermination, parce que nous devons accompagner les évolutions de notre agriculture, les maîtriser en participant à leur conception et à leur mise en œuvre.
- Avec vigilance, car nous devons nous assurer que les règles du jeu soient bien appliquées par les uns et les par autres et que les solutions adoptées respectent bien notre identité et notre spécificité de syndicat catégoriel.

**Beaucoup reste à faire ou à parfaire
mais faisons confiance à l'avenir et à la nouvelle équipe.**

Que l'ensemble du bureau national et le personnel soit ici remercié pour le travail accompli au cours de ces trois années, et que : VIVE UN ENCADREMENT RESPONSABLE POUR UNE AGRICULTURE DURABLE !

Daniel JACQUEMIN Secrétaire Général

RAPPORT D'ORIENTATION POUR LA MANDATURE 2006 / 2009

Alain BELLESORT Président (nouveau Président SNCEA)

Mesdames et Messieurs, Chers Collègues,

Nous avons entendu hier les rapports du Président, Louis POGGIO et du Secrétaire Général Daniel JACQUEMIN concernant la mandature qui vient de s'écouler.

Ils nous ont remis en mémoire les nombreuses actions qui ont été réalisées ou engagées. Pour employer un vocabulaire qui nous est familier, je dirais que le champ qui a été labouré est grand ! Rappelons quels ont été les principaux sillons creusés par l'équipe précédente :

- Une nouvelle organisation du bureau avec la mise en place d'un logiciel informatique adapté.
- L'amélioration de la communication avec le « COURRIER DU SNCEA »
- La création de nouveaux services aux adhérents par l'embauche de nos deux jeunes juristes Willy GIRARD et Bénédicte VERRIEST. Cela met d'autant plus en valeur l'immensité du travail qui a été réalisé par nos amis Jean THILLOT et Jacques CHOURY, et je tiens ici à leur rendre hommage.
- Cela nous a permis d'être plus présents « sur le terrain », plus efficaces syndicalement et d'améliorer notre financement ;
- La courbe des adhésions est repartie à la hausse.
- Notre ancien Président Pierre MESLIER a réussi à imposer deux représentants du SNCEA à la Fédération Agro-Alimentaire, au Congrès de Giens, ce qui nous a permis :
 - a) de réussir notre véritable intégration au bureau exécutif.
 - b) De proposer à nos adhérents une formation syndicale bien utile.
- Sous l'impulsion de Christian CANOVAS nous avons gagné l'égalité des voix au FAFSEA renforçant notre représentativité.

Vous le voyez bien, la moisson est bonne et le terrain est déjà prêt pour recevoir d'autres graines.

Les études réalisées par Willy GIRARD, Bénédicte VERRIEST, Sophie KERGOACH et Diane de ROBIEN sont de ces graines qui ont été semées. Il appartient maintenant à la nouvelle équipe de les faire pousser pour en récolter les fruits.

Il est donc logique de vous dire que nous allons poursuivre les actions engagées, améliorer ce qui est possible, mais aussi engager d'autres projets. Avec notre nouveau Secrétaire Général Jean-Luc BUSSON, notre fidèle et efficace Trésorier Christian VERSCHERE, notre nouveau bureau rajeuni et nos collaborateurs, les idées ne manqueront pas !

2007 : Elections des représentants du SNCEA/CFE-CGC avec Chambre d'Agriculture.

Refonte du site Internet du SNCEA/CFE-CGC.

Présentation du projet de classification des Cadres à PROVEA.

Projet d'agrandissement du siège du SNCEA/CFE-CGC au 73 rue de Clichy par une promesse d'achat côté rue.

20 septembre 2007 : Dissolution de l'ANCREA.

Création de la section Retraités du SNCEA/CFE-CGC. Monsieur Jacky MASSOULARD en est élu Président.

Conférence des Syndicats Agricoles Européens à Berlin. Monsieur Pascal LEFEUVRE représente la France pour la CFE-CGC FNAA SNCEA.

2008 : Le SNCEA/CFE-CGC est présent au Salon International de l'Élevage (SPACE) à Rennes.

Accord sur l'emploi des seniors dans les entreprises agricoles.

Accord de classification de l'encadrement en Agriculture.

Aux élections Prud'homales la CFE-CGC est redevenue la première force syndicale avec 1,2% de plus sur 2002.

XXIV^{ème} CONGRES à Beaune : 2009

Vote de la modification de l'Article 23 des Statuts du SNCEA.

Election de Pascal LEFEUVRE, Président National du SNCEA.

Réorganisation des services après le départ de Willy GIRARD.

Notre Collègue Jacques CHOURY est promu Officier du Mérite Agricole par Maurice RUELLE, ancien Président du SNCEA/CFE-CGC au Congrès de Beaune.

2010 : Elections MSA ; l'objectif que c'était fixé la CFE-CGC de garder la première Vice-Présidence est atteint. La CFE-CGC conforte sa deuxième place dans le monde rural.

Jacky MASSOULARD
Président de la Section Retraités

